

Département du CALVADOS  
Arrondissement de CAEN  
Canton CAEN 1  
Commune de Verson (14790)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 05/12/2023	L'an deux mille vingt trois Le 11 décembre à 20 h 00
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 05/12/2023	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
<b>ENVOI EN PRÉFECTURE</b>	<u>Etaient présents</u> : Mme Nathalie Donatin, Maire. Mmes Lanfranc de Panthou, Perrier, Brioul, MM. Deau, Le Bourgeois, Gué, Joubin, Adjointes. Mmes Grenèche, Vandercamère-Desmortreux, Hérault, Letourneur, Roux, Le Déroff, MM. Courteille, Deloget, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Simon, Conseillers.
<b><u>NOMBRE DE MEMBRES</u></b>	<u>Absents excusés</u> :
EN EXERCICE : 27	Mme Delbecque a donné pouvoir à M. Gué
PRÉSENTS : 22	M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif
VOTANTS : 24	Mme Quesnel M. Fouchet M. Stoffel
	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Vandercamère-Desmortreux

### OBJET : CONVENTION AVEC TOURVILLE-SUR-ODON POUR LE FINANCEMENT DE L'ESPACE JEUNES 2023

M. GUE, maire-adjoint délégué à la politique éducative, rappelle que la commune conventionne depuis longtemps avec la commune de Tourville-sur-Odon concernant sa participation financière à l'Accueil Collectif de Mineurs « Espace Jeunes » géré par Verson.

Afin de renouveler le partenariat pour 2023, il est proposé une nouvelle convention correspondant à une participation financière pour l'accueil assuré cette année par l'association Familles Rurales jusqu'au 15 septembre 2023, puis par les agents de Verson dans les locaux fournis et entretenus par Verson.

La convention sera signée pour une période d'un an, du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Une convention pluriannuelle pour la période 2024-2026 sera présentée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2024, en accord avec Tourville.

Vu la délibération concordante de la commune de Tourville-sur-Odon en date du 11 décembre 2023,

Vu la transmission et présentation de la convention aux membres du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Madame la Maire à signer la convention de participation financière au fonctionnement de l'Espace Jeunes avec la commune de Tourville-Sur-Odon pour l'année 2023 telle que présentée en annexe,
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

P/O La Maire,  
Nathalie DONATIN

